



AFFAIRE SUIVIE PAR : Chrystelle AUBERT-USSEGLIO

 04.76.60.33-44

 04.76.60.32.37

 chrystelle.aubert-usseglio@isere.pref.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La préfecture de l'Isère communique au sujet du loup

Par arrêté des ministres de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité et de l'écologie et du développement durable du 19 mai 2005, le prélèvement d'un loup a été décidé dans la région de Billieu, Massieu, Saint Geoire en Valdaine et les communes environnantes.

Par décision ministérielle de ce jour, le prélèvement par tir à balle a été autorisé.

Toutes les dispositions ont été immédiatement prises par le préfet de l'Isère, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt et l'office national de la chasse et de la faune sauvage pour que cette mesure puisse être mise en application dès ce soir.

A cet effet, un dispositif de recherches, patrouilles et affûts combinés mobilisera les agents de l'ONCFS et les lieutenants de louveterie.

Ce dispositif sera adapté, et le cas échéant renforcé, afin de procéder à ce prélèvement dans les meilleurs délais.